PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence Robert Prescott, Ecuier, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province du Bas Canada, &c. &c. datée au Château Saint Louis, dans la cité de Québec, le dixneuvieme jour de Juillet, mil sept cent quatre vingt dix sept, l'assemblée du Conseil Législatif, et de la Chambre d'Assemblée est prorogée au quinzieme jour de Septembre prochain.

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence Robert Prescott, Ecuier, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province du Bas-Canada &c. &c. datée au Château Saint Louis, dans la cité de Québec, le cinquieme jour de Septembre, mil sept cent quatre vingt dix sept, l'assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée est prorogée au premier jour de Novembre prochain.

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence Robert Prescott, Ecuier, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province du Bas Canada, &c. &c. datée au Château Saint Louis, dans la cité de Québec, le dix huitieme jour d'Octobre, mil sept cent quatre vingt dix sept, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée est prorogée au vingtieme jour de Décembre prochain.